

## Secteur surveillance et sécurité

Dans le cadre du contexte sanitaire actuel, **veiller à se tenir informé quotidiennement des actualités juridiques en vigueur, pour agir et mettre en place les mesures adaptées dans le cadre d'une activité de travail maintenue en présentiel**  
<https://www.sist-carcassonne.com>

### Technique

#### ■ Postes de travail :

##### En magasin :

Délimiter les zones postées pour respecter les distances de 1m et éviter les contacts : matérialisation au sol, mise en place de barrières...

Eviter l'activité de filmage des affaires des clients dans les grandes enseignes

A défaut, prévoir une protection « type plexiglass » sur les postes de filmage des affaires des clients et impliquer le client pour positionner ses affaires en début de tunnel de filmage

Décontaminer le poste de filmage à chaque passage de client

Respecter la distanciation de 1 m lors des entretiens avec un client : séparation des bureaux par une protection « type plexiglass » par exemple

##### En poste de garde :

Désinfecter régulièrement la zone d'échange des documents

Limiter le nombre d'agents en poste de garde à une seule personne ou à défaut espacer les postes de travail de 1m minimum en les séparant par des cloisons vitrées

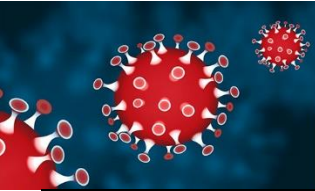
Décontaminer le poste de garde à chaque changement de personnel

#### ■ Outils de travail :

Fournir des équipements individuels (Lampe, talkie-walkie...) pour chaque agent, afin de limiter l'échange de matériel entre eux, ou à défaut décontaminer les équipements lors des échanges entre agents

Fournir des produits de décontamination à chaque agent et décontaminer régulièrement les équipements et les surfaces utilisées

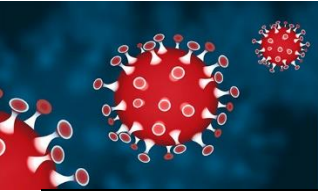
**Restez informé sur notre site :** <https://www.sist-carcassonne.com> (Mises à jour quotidiennes)



## Organisationnel

- Informer les salariés sur les dispositions gouvernementales des personnes fragiles (Exemples : affichage, note d'informations, mails...)  
Cf. : <https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/actualites-du-ministere/article/coronavirus-qui-sont-les-personnes-fragiles>  
Et des mesures mises à en place par la CPAM <https://declare.ameli.fr/>
- **Actualisation du plan de prévention :**  
Consignation des mesures mises en place pour les agents et celles des clients  
Identification des zones/activités à risque  
Équipements adaptés des agents
- **Tenues de travail**  
Laver quotidiennement l'ensemble de la tenue de travail  
Préférer un déshabillage au domicile avant tout contact avec sa famille
- **Activité fouille au corps / palpation**  
Supprimer cette activité dans la mesure du possible  
Porter gants et masques (**Cf. Masques et gants**)  
Se laver les mains avant et après la fouille au corps / palpation  
Si utilisation d'un local ou d'une zone dédiée, désinfecter après passage du client avec un produit de décontamination (**Cf. Entretien des locaux**)  
**Activité de surveillance (Industrie, aéroport, magasins...)**
- Limiter les rondes dans les espaces de circulation des clients  
Respecter la distanciation de 1 m avec les clients pendant les rondes effectuées  
Privilégier la vidéosurveillance  
Limiter le nombre d'agents dans le local vidéosurveillance, à une seule personne, ou à défaut, espacer les postes de travail de 1m minimum en les séparant par des cloisons vitrées  
Décontaminer le local de vidéosurveillance à chaque changement de personnel

**Restez informé sur notre site :** <https://www.sist-carcassonne.com> (Mises à jour quotidiennes)



## Humain

- Ne pas venir sur le lieu de travail en cas de symptômes grippaux (Information à transmettre au personnel)
  - Informer les agents des mesures des gestes barrières en interne et du plan de prévention ([guide méthodologique PCA sur sist-carcassonne.com](https://www.sist-carcassonne.com/guide-methologique-pca))
- Fournir les moyens nécessaires pour la mise en œuvre des mesures barrières :
- Gel hydro-alcoolique à chaque salarié n'ayant pas de point d'eau
- Gants et masques en nombre suffisant pour les activités de palpation, entretien, nettoyage... si ces activités ne peuvent être supprimées

**Restez informé sur notre site :** <https://www.sist-carcassonne.com> (Mises à jour quotidiennes)